

04 juin 2021 -15:58

Appartient à [Conseil des ministres du 4 juin 2021](#)

Possibilités d'indemnisation liées au risque professionnel

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal relatifs à la prévention des maladies professionnelles et à la réparation des dommages résultant de celles-ci.

L'avant-projet de loi modifie certains articles des lois relatives à la prévention des maladies professionnelles et à la réparation des dommages résultant de celles-ci, coordonnées le 3 juin 1970. L'objectif vise à habiliter le Roi, dans des circonstances exceptionnelles, à écarter l'application de certaines dispositions qui limitent les possibilités et périodes d'indemnisation de divers dommages prévus par ces lois.

Le projet d'arrêté royal ajoute un nouveau code 1.404.05 à la liste des maladies professionnelles pour les travailleurs qui ne relèvent pas du champ d'application du code actuel 1.404.03 et qui sont impliqués dans une flambée d'infections dans le milieu professionnel depuis le 18 mai 2020.

Les projets sont soumis à la négociation syndicale au sein du Comité A,. ils seront ensuite transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant les lois relatives à la prévention des maladies professionnelles et à la réparation des dommages résultant de celles-ci, coordonnées le 3 juin 1970

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 28 mars 1969 dressant la liste des maladies professionnelles donnant lieu à réparation et fixant les critères auxquels doit répondre l'exposition au risque professionnel pour certaines d'entre elles

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be